

Ce matin nous avons une audio Covid-19 avec le DDFIP 34.

Situation du département de l'Hérault :

- catastrophique avec un record de décès hier (24). 350 décès depuis le début de la crise sanitaire
- + de décès depuis le 15/09 que pour la 1ère vague
- taux cas positifs > 20 % ; taux départemental d'incidence à 455 pour 100 000 (556 à Béziers, 500 à Sète)
- 388 hospitalisations, 87 en réanimation, environ 300-360 personnes testées positives / jour

Situation de la DDFIP 34 au 03/11/20 :

- 20 agents en 7aine ; 18 positifs depuis le début de la crise dont 4 ces derniers jours
- **Rappel : importance des gestes barrières / gel / distance 1m / port du masque / aération des bureaux**
- Attention aux pauses café/repas
- pas de cluster DGFIP jusqu'ici. Ceci prouve l'efficacité des consignes rappelées ci-dessus

Pour les agents en présentiel :

- **le plan de continuité d'activité (PCA) n'est pas réactivé** (maintien de la totalité de nos missions)
- le Directeur invite à la pratique des **horaires décalés**, notamment pour les grandes aggro (Montpellier, Béziers, Sète)
- Les **autorisations spéciales d'absence (ASA)** ne seront délivrées qu'après accord du service RH et dans des cas strictement limités de personnes vulnérables ne pouvant pas télétravailler, et de manière temporaire, pour les agents sans moyen de télétravail qui seraient cas contact ou devraient assurer la garde d'enfants dont l'établissement est temporairement fermé et en l'absence de toute solution alternative.
- L'**accueil physique** des usagers continuera à être proposé mais en le limitation au minimum + privilégier l'accueil sur rendez-vous. Une personne venant dans un CFP, sans rdv, et nécessitant plus de 2-3 minutes sera invitée à prendre un RDV.
Si l'afflux d'accueil venait à augmenter, le Directeur n'exclut pas de passer au «tout RDV ». Il fait des points réguliers avec les chefs de postes/services concernés.
- Restauration collective maintenue pour le moment, sauf à Beziers Verdier et Millénaire. Les agents de ces deux sites basculent en frais de déplacement (FDD)
- Agents nomades (huissier/bdv/géomètres..) : déplacements réduits au strict nécessaire

Télétravail :

- **Il devient la règle, avec 3 tempéraments :**

1/ il n'y a pas assez d'ordinateurs portables pour tous (équipement actuel à 22 %)

2/certaines appli pro ne sont pas compatibles

3/certaines missions nécessitent du présentiel

- Le Directeur a posé deux principes auprès des chefs lors de l'audio du 02/11 : **dialogue avec**

l'agent et pragmatisme.

Il juge que les chefs sont les mieux placés pour définir qui peut télétravailler et sous quelle fréquence.

- **pas de possibilité de mixer matin télétravail/après-midi présentiel** (ni l'inverse) pour des raisons de limitation de déplacement et d'interaction

-115 PC portables reçu le 26/10, 50 sont déjà déployés. Ensuite les TINY (petite unité centrale + écran + accessoires) le seront.

Relogement de Chaptal :

- formation professionnelle : locaux identifiés à côté de la Direction. Le DDFIP 34 y va en visite cet après-midi

- une construction sur le site du Millénaire se dessine et donc services de Chaptal relogés à la Mosson et au Millénaire

Nos questions :

- La CGT FP 34 est intervenue en premier lieu pour **demander la suspension des réformes**. Elle a précisé que la priorité reste la protection de la santé des agents, qu'elle soit physique ou psychologique, qui est déjà mise à mal par la situation sanitaire et cette crise inédite. Pour la CGT ajouter colère, angoisse par la mise en œuvre du NRP imposant déménagements, changements de structures, de collègues, etc. ne correspond en rien à la protection des agents (nous pensons également aux collègues de la logistique et aux informaticiens).

Cela a été par ailleurs demandé au DG, par notre syndicat national, lors des audio du 29/10 et du 03/11.

Nous souhaitons que notre position locale soit remontée auprès du DG puisque le NRP nous impactera fortement au 01/01/2021 !

Solidaires et FO se sont associés à nos propos.

Le DDFIP prend note et fera remonter.

- La CGT, ayant appris l'indisponibilité d'Hélios les 12 et 13 novembre, demande que les collègues dépendant de cette application dans l'exercice de leurs missions ne s'exposent pas inutilement ces deux jours. Les agents concernés doivent bénéficier d'ASA.

Le Directeur ne peut nous répondre aujourd'hui. Il va se rapprocher du responsable de division SPL.

- Pour la gestion des jours de télétravail permis en fonction des missions, qui gère les EDR ?

Les chefs de services/postes d'affectation. Les EDR auront accès au télétravail dans les mêmes conditions que les agents du service/poste.

-Concernant le relogement des services de Chaptal à la Mosson et au Millénaire, quel service ira où ?

Trop tôt pour le savoir, réflexion encore en cours.

- La CGT FP 34 a été interpellée par des agents dotés de PC portables à qui le chef de service/poste refuse le télétravail 5j/5 au motif qu'une présence de X jours est requise par consigne du Directeur. Comme l'indique la circulaire du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique du 29/10, comme l'indique le mail du DG reçu par tous le 30/10, comme vous nous l'indiquez, M. Le Directeur, le télétravail 5j/5 est la règle dès lors où il est possible.

Le Directeur a précisé qu'il faut laisser la possibilité aux agents qui le souhaitent de venir en présentiel. Pour la CGT les mots ont un sens.. la possibilité n'est pas l'obligation !

Le Directeur nous a réaffirmé que, si les conditions de missions de l'agent et d'organisation de service/poste le permettent, il n'y a aucune obligation à revenir en présentiel un jour ou plus par semaine. Ainsi le télétravail 5j/5 est la règle sauf pour les 3

contraintes citées en tempérament plus haut. Il va clarifier ce point auprès des chefs de services/postes.

- Une personne à risque, qui a repris en présentiel (tout ou partie), et qui souhaite revenir en télétravail 5j/5 doit-elle contacter le médecin de prévention ?

Aucune consigne de la DG sur ce point. Le Directeur nous a indiqué que si l'agent a déjà été identifié comme « fragile », son chef doit, à la demande de l'agent, le mettre en télétravail total. Le directeur va en informer les chefs.

Contacte-nous si besoin, nous restons à ta disposition !

Prends soin de toi, pense aux gestes barrières, au port du masque et à la distanciation.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
